UNODA
United Nations Office for Disarmament Affairs

World Future Council

INTERPARLIAMENTARY UNION INTERPARLEMENTAIRE 1889

RÉCOMPENSER LES MEILLEURES POLITIQUES DE DÉSARMEMENT

FUTURE POLICY AWARD 2013

Sans développement, pas de paix. Sans désarmement, pas de sécurité. Tout ce qui fait avancer ces deux causes fait pourtant avancer le monde en offrant à ses habitants une sécurité et une prospérité accrues. Ces objectifs, partagés par tous, méritent le soutien de toutes les nations.

– **Ban Ki-moon**, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Notre prix illustre l'importance des bonnes pratiques dans le domaine législatif et identifie des exemples exceptionnels de vision normative. Il prouve que la rencontre entre la volonté du peuple et celle des responsables politiques peut déclencher une évolution positive. A nous d'œuvrer pour que ces politiques exemplaires fassent des émules sur la planète entière.

– **Jakob von Uexkull**, Président du World Future Council

Paix et démocratie vont main dans la main. Dans un monde en proie aux conflits de toute sorte, ni l'une ni l'autre ne sont acquises. Plus que jamais, le monde a besoin d'initiatives courageuses en matière de désarmement, susceptibles d'ouvrir sur notre planète une ère de coexistence pacifique et sereine. Le Future Policy Award est une formidable source d'inspiration pour oser. Espérons qu'il suscitera beaucoup de vocations !

– **Anders B. Johnsson**, Secrétaire général de l'Union interparlementaire

Illustration de couverture :
Let Peace Fly
Artiste : Michelle Minzhi Li, Nationalité : américaine, Age : 11 ans
(Crédits : Concours d'art pour la paix de l'ONU/Michelle Minzhi Li)

Version originale : anglais
Traduction française de Pascale Bouquet

FUTURE POLICY AWARD 2013

Chers lecteurs,

Le World Future Council s'efforce de mettre l'intérêt des générations futures au cœur de la vie politique. Le Conseil rassemble une cinquantaine de personnalités éminentes originaires des cinq continents, parmi lesquelles des responsables gouvernementaux et parlementaires, ainsi que des représentants de la société civile, de l'administration publique, du monde des affaires et de l'art. Il œuvre en faveur de notre avenir commun en diffusant dans le monde entier les politiques exemplaires qu'il a découvertes.

Le Future Policy Award a vocation à récompenser des politiques améliorant les conditions de vie des générations actuelles et futures. Il a pour objectif de sensibiliser l'opinion mondiale à ces politiques exemplaires et d'accélérer la mise en œuvre de politiques propices à l'instauration de sociétés justes, pérennes et pacifiques. Ce prix est le premier prix international récompensant des politiques plutôt que des individus. Le World Future Council choisit chaque année un sujet pour lequel il est particulièrement urgent que des progrès soient accomplis sur le plan des politiques. Après un appel à nominations, nous entamons, avec le concours d'experts et d'organisations partenaires renommées, une évaluation approfondie au terme de laquelle un jury composé d'experts choisit les politiques méritant la distinction Future Policy.

En 2013, le prix Future Policy du World Future Council entend récompenser des politiques en matière de désarmement contribuant à l'instauration de la paix, du développement durable et de la sécurité. La persistance d'armes de destruction massive (notamment la prolifération, la menace et l'emploi potentiel de l'arme nucléaire par choix, erreur ou accident) met en péril notre existence même sur la planète. De surcroît, la production et le trafic d'armes classiques exacerbent les tensions, nuisent aux processus de paix et entravent la réalisation du développement durable et de la sécurité humaine. Simultanément, les débris explosifs de guerres passées, qui tuent et mutilent des civils de longues années après la cessation d'un conflit, continuent à causer des ravages dans la société et la vie des individus.

En outre, les sommes consacrées à cet armement (en 2012, les dépenses militaires mondiales étaient évaluées à plus de 1,7 milliard de dollars) absorbent des ressources indispensables pour satisfaire les besoins des êtres humains. La recherche scientifique consacrée à la conception et à l'entretien des armes détourne une activité intellectuelle qu'il conviendrait d'investir dans le domaine socioéconomique et la santé publique. C'est sans doute le Président américain Eisenhower qui a parlé dans les termes les plus éloquents de ce gaspillage lorsqu'il a déclaré : « *Chaque canon fabriqué, chaque navire de guerre mis à flot, chaque fusée lancée représente, en dernière analyse, un vol commis au préjudice de ceux qui ont faim et ne sont pas nourris, de ceux qui ont froid et ne sont pas vêtus. Ce monde ne gaspille pas seulement de l'argent par les armes. Il gaspille aussi la sueur de ses travailleurs, le génie de ses savants, l'espoir de ses enfants.* »

Le désarmement est une composante essentielle de la paix, du développement et de la sécurité. L'édition 2013 du Future Policy Award récompense des politiques ayant contribué de façon émérite à atteindre l'objectif du désarmement durable.

Cette année, la liste des nominations rassemblait 25 politiques, menées dans 15 pays et six régions. Outre le fait qu'elles représentent tous les conti-

nents, ces politiques, qui portent aussi bien sur les armes légères et de petit calibre que sur les armes nucléaires, ou sur les armes à sous-munitions que sur les mines antipersonnel (entre autres), illustrent la diversité des questions recouvertes par la notion de désarmement.

Les politiques récompensées reflètent, par leur variété, la vastitude du sujet retenu cette année. Les politiques en matière de désarmement peuvent prendre un grand nombre de formes : certaines visent une démilitarisation et un désarmement d'ordre général et complet, tandis que d'autres ont pour objectif d'éradiquer des catégories particulières d'armes. Certaines aboutissent à un véritable désarmement matériel, tandis que d'autres appliquent des principes de désarmement plus normatifs. Certaines se rapportent à la sphère nationale, tandis que d'autres se déploient à l'échelle régionale.

Les politiques récompensées améliorent de façon notable la paix et la sécurité en alimentant le processus général du désarmement. L'évaluation qui en a été faite a aussi tenu compte de leur incidence sur des aspects systémiques tels que l'utilisation durable des ressources, la justice, l'éradication de la pauvreté et la bonne gouvernance, en application des Sept Principes directeurs pour la justice future adoptés par le World Future Council (voir page 18).

Ces politiques peuvent servir de modèle pour la mise en œuvre d'obligations et d'objectifs de désarmement de nature à inciter les responsables politiques du monde entier à prendre en faveur de la paix, du développement et de la sécurité des initiatives comparables prévoyant l'adoption de politiques durables en matière de désarmement. Nous nourrissons l'espoir que le Futur Policy Award 2013 et les autres outils axés sur les politiques élaborées par le World Future Council se révèleront utiles aux responsables politiques.

Enfin, nous aimerions exprimer notre plus profonde gratitude à nos partenaires, le Bureau des affaires du désarmement de l'ONU et l'Union interparlementaire, dont le soutien a rendu ce projet possible.

Salutations sincères,
L'équipe du Future Policy Award 2013

Le « char de pain » du World Future Council lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) au Brésil (crédits photographiques : World Future Council)

« le MONDE RECORGE D'ARMES mais NOUS MANQUONS D'ARGENT pour FINANCER LA PAIX »

BAN KI-MOON,
Secrétaire général de l'ONU

Dépenses Militaires par Jour

$ 4,383,561,644

DÉPENSES ANNUELLES
$141 MILLIARDS
Aide publique au développement[2]

DÉPENSES ANNUELLES
$28.4 MILLIARDS
Aide publique au développement[3]
destinée aux pays les moins avancés

DÉPENSES ANNUELLES
$2.7 MILLIARDS
Budget régulier de l'ONU[4]
pour la paix et la sécurité, le développement, les questions humanitaires, les droits de l'homme et le droit international

DÉPENSES ANNUELLES
$11 MILLIONS
Budget de l'ONU pour le désarmement[5]

DÉPENSES ANNUELLES
$1600 MILLIARDS
Dépenses militaires dans le monde[1]

(1) Source: SIPRI, 2010
(2) Source: OCDE, 2010
(3) Source: OCDE, 2010
(4) Source: ONU, 2010
(5) Fuente: ONU, 2010

(Crédits: UNODA)

POLITIQUES RÉCOMPENSÉES

MÉDAILLE D'OR : Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, 1967

La course à l'armement nucléaire et la crise des missiles cubains en 1962 ont incité les gouvernements d'Amérique latine à lancer un processus visant à garantir que cette région du monde ne serait plus jamais le théâtre d'un conflit nucléaire. Ces efforts ont abouti à la signature du *Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes* (également connu sous le nom de « Traité de Tlatelolco »), qui a instauré la première zone exempte d'armes nucléaires dans une région très peuplée. Outre le rôle fondamental joué par ce traité en faveur de la paix et de la sécurité dans la région, il a également constitué un précédent et une source d'inspiration ayant permis l'instauration d'autres zones exemptes d'armes nucléaires et impulsé un élan propice à l'élimination universelle des armes nucléaires.

MÉDAILLE D'ARGENT : Programme national de l'Argentine pour la remise volontaire des armes à feu, 2006

La *loi n°26.216*, qui met en évidence le lien entre désarmement, santé et économie, a ouvert la voie à un processus volontaire et anonyme de rachat des armes à feu et des munitions extrêmement fructueux. Outre la réduction du nombre d'armes à feu en circulation, l'objectif primordial de cette politique est de s'inscrire dans le droit fil d'une campagne menée par un collectif de groupes représentant la société civile pour défendre l'instauration d'une culture de la non-violence et de la résolution pacifique des conflits.

MÉDAILLE D'ARGENT : Loi sur la zone dénucléarisée en Nouvelle-Zélande, le désarmement et le contrôle des armes, 1987

Les conséquences terribles pour la santé et l'environnement des essais nucléaires pratiqués dans le Pacifique Sud, ainsi que l'inquiétude croissante suscitée par la perspective d'une guerre nucléaire ont déclenché dans les années 70 et 80 en Nouvelle-Zélande (Aotearoa) une flambée d'opposition au nucléaire ayant débouché en 1984 sur l'adoption, par le gouvernement, d'une politique de dénucléarisation. En 1987, la *Loi sur la zone dénucléarisée en Nouvelle-Zélande, le désarmement et le contrôle des armes*, adoptée en dépit de la vive opposition des alliés de ce pays, est venue sanctionner cette évolution. Elle reste encore aujourd'hui l'une des lois imposant l'interdiction la plus stricte de l'armement nucléaire.

Le prix Future Policy Award de cette année souligne l'influence positive sur le développement durable des progrès réalisés partout dans le monde en matière de désarmement (tout particulièrement le désarmement nucléaire). Les heureux lauréats recevront certes une distinction spéciale, mais les vrais vainqueurs de ce prix sont en réalité les citoyens de la planète sur laquelle nous vivons. J'espère que ce prix permettra de réaliser de nouveaux progrès dans ce domaine. Lorsque le désarmement avance, c'est le monde qui avance.

– **Angela Kane**, Haut-Représentante de l'ONU pour les affaires de désarmement de Desarme

MENTIONS SPÉCIALES

Amendement de la loi belge sur les armes et les munitions, 1995; Loi réglant les activités économiques et individuelles avec des armes, 2006

Les campagnes de lutte contre les effets généralisés et dévastateurs des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions menées par la société civile ont débouché sur l'adoption de lois interdisant catégoriquement ces armes terribles à l'échelle nationale. A ces deux occasions, la Belgique a fait œuvre pionnière en devenant le premier pays à interdire totalement dans sa législation les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions. Ces lois ont ouvert la voie à l'adoption de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, en 1997, et de la Convention sur les armes à sous-munitions, en 2008.

Article 12 de la Constitution du Costa Rica, 1949

L'armée nationale du Costa Rica a été officiellement abolie au terme de la guerre civile de 1948 et son abolition consacrée par la Constitution. Cette politique, qui prévoit de réorienter les dépenses militaires en les réinjectant dans des programmes et des investissements sociaux en rapport avec l'éducation, la santé et l'environnement, œuvre aussi en faveur de la résolution des conflits par des moyens autres que militaires et a permis au Costa Rica d'atteindre l'un des niveaux de vie les plus élevés de la région.

Loi sur le statut d'Etat dénucléarisé de la Mongolie, 2000

La crainte de se trouver l'otage d'un conflit nucléaire impliquant la Chine et l'ancienne Union soviétique a incité la Mongolie à poursuivre une politique de dénucléarisation. En 2000, le Parlement de ce pays a donné force de loi à cette politique en adoptant la *Loi sur le statut d'Etat dénucléarisé de la Mongolie*, qui bannit les armes nucléaires de son territoire. Les efforts ultérieurement consentis par la Mongolie pour faire internationalement reconnaître son statut ont permis à ce pays de sortir de l'ombre de ses voisins nucléarisés pour se forger une nouvelle identité indépendante de partenaire responsable.

Accord entre le gouvernement de la République du Mozambique et le gouvernement de la République sud-africaine en matière de coopération et d'entraide dans le domaine de la lutte contre la criminalité, 1995

Fréquemment baptisée « Opération Rachel », cette politique, adoptée au terme de 16 années de guerre civile ayant laissé environ sept millions d'armes à feu sur le territoire du Mozambique, autorise une coopération policière transfrontière pour la recherche et la destruction de caches d'armes. Le nombre des armes saisies et détruites grâce à un réseau d'informateurs locaux, qui aurait dépassé toutes les autres opérations de collecte intervenues dans le monde, a contribué à notablement améliorer la sécurité régionale.

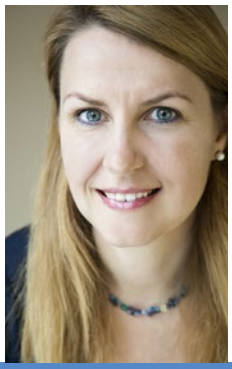

A une époque où le montant exorbitant des dépenses militaires mondiales continue à engouffrer des ressources indispensables pour satisfaire des besoins fondamentaux en matière de développement et où la détention d'armes nucléaires par une poignée de pays menace la sécurité du plus grand nombre, l'action des responsables politiques ne doit plus se faire attendre. Le prix remis cette année aux meilleures politiques de désarmement récompense des politiques améliorant de façon exemplaire les conditions de vie des générations actuelles et futures. Nous invitons les autres pays à s'en inspirer.

– **Alexandra Wandel**, Directrice du World Future Council

MÉDAILLE D'OR

Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, 1967

UN MODÈLE AYANT VALEUR DE PRÉCÉDENT POUR RENFORCER LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SECURITE RÉGIONALE PAR LE BIAIS DU DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE

L'escalade de la course à l'armement nucléaire ayant débuté dans le sillage de la seconde guerre mondiale ainsi que le bras de fer nucléaire auquel se sont livrés les Etats-Unis et l'Union soviétique, qui a atteint son paroxysme en 1962 lors de la crise des missiles cubains, ont incité les gouvernements d'Amérique latine à lancer un processus visant à garantir que jamais plus cette région ne serait le théâtre d'un conflit nucléaire.

Ces efforts ont débouché en 1967 sur la signature du *Traité visant l'interdiction des armées nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes* (également connu sous le nom de « Traité de Tlatelolco »), qui crée la première zone exempte d'armes nucléaires dans une zone fortement peuplée (le *Traité de l'Antarctique*, signé en 1959, avait démilitarisé l'Antarctique). Deux ans plus tard, en 1969, l'Agence pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL) a vu le jour dans le but de veiller sur les principes du Traité de Tlatelolco et de permettre la réalisation de ses objectifs.

Le Traité a pour objectif de garantir la paix et la sécurité en Amérique latine et dans les Caraïbes grâce à la dénucléarisation militaire de la région. Il interdit donc l'essai, l'emploi, la fabrication, la production, l'acquisition, la réception, l'entreposage, l'installation, la mise en place ou la possession, sous quelque forme que ce soit, de toute arme nucléaire par les Parties, qui s'engage également à s'abstenir de réaliser, d'encourager ou d'autoriser, directement ou indirectement, tout essai, emploi, fabrication, production, possession ou contrôle d'une arme nucléaire et toute participation, sous quelque forme que ce soit, à de telles activités.

Par le biais du Protocole additionnel II, le Traité exige des cinq Etats détenteurs de l'arme nucléaire reconnus par le *Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires* (TNP) - à savoir les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France, la Russie et la Chine – qu'ils ne fassent ni ne menacent de faire usage de

Territoire couvert par le Traité de Tlatelolco

Préambule du Traité de Tlatelolco :

« Persuadés [...] que les armes nucléaires, dont les terribles effets atteignent sans distinction et sans merci les forces armées et la population civile, constituent, vu la persistance de la radioactivité qu'elles engendrent, une atteinte à l'intégrité de l'espèce humaine et risquent de rendre finalement toute la Terre inhabitable. »

l'arme nucléaire contre les Parties au Traité (engagements aussi connus sous le nom de « garanties de sécurité négatives »).

Les objectifs et la méthode appliqués par le Traité étaient admirablement bien adaptés à contrer la menace immédiate de l'époque, à savoir la prolifération verticale des armes nucléaires dans la région à l'instigation de puissances nucléaires extérieures. Ils manifestaient aussi une grande clairvoyance à l'égard du risque de prolifération horizontale de la part de certains grands pays de la région, qui avaient commencé à développer une industrie nucléaire civile leur ouvrant la perspective de concevoir des armes nucléaires.

Le Traité a également contribué à mettre un terme à la mainmise militaire sur les programmes relatifs à l'énergie nucléaire en Argentine et au Brésil, les deux pays d'Amérique latine dans lesquels l'industrie nucléaire était la plus développée. Le cadre multilatéral et les mesures de consolidation de la confiance prévues par le Traité de Tlatelolco ont de fait servi de catalyseur au rapprochement nucléaire entre l'Argentine et le Brésil; et la négociation, la création et la mise en œuvre ultérieure du Traité ont joué un rôle fondamental dans l'émergence d'un consensus donnant la priorité aux principes de la non-prolifération et de la résolution pacifique des conflits dans la région.

L'Amérique latine est désormais l'une des régions du monde les mieux protégées de la perspective d'un conflit nucléaire régional. Elle est par conséquent aussi mieux placée pour mettre sa capacité économique et ses ressources au service du développement économique et social, plutôt que de les consacrer à une course aux armements nucléaires stérile ne pouvant que remettre en cause sa sécurité.

Le Traité a réussi le tour de force d'obtenir la ratification juridiquement contraignante des 33 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, dont l'Argentine et le Brésil, qui possèdent une industrie nucléaire très développée, mais aussi Cuba, pays qui a autrefois abrité l'armement nucléaire d'une puissance étrangère nucléarisée.

Le Traité est entré en vigueur en 1969 pour les pays ayant accepté la dérogation figurant à l'article 28, qui permet l'entrée en vigueur avant l'adhésion complète (article 29 du Traité amendé). Une fois l'adhésion de Cuba obtenue en 2002, il est pleinement entré en vigueur dans tous les pays de la région.

L'OPANAL défend la cause du désarmement nucléaire mondial

Le 22 août 2013, lors des sessions régulières de la Conférence générale de l'OPANAL, cette institution a adopté son plan d'action stratégique, qui souligne « l'engagement de l'OPANAL à unir ses forces à celles de la communauté internationale pour tendre vers la négociation d'un instrument juridiquement contraignant à caractère universel portant interdiction totale des armes nucléaires. »

« Le Traité de Tlatelolco donne aux Etats d'Amérique latine et des Caraïbes la légitimité requise pour continuer à défendre leur objectif ultime, qui constitue aussi l'un des défis les plus cruciaux du monde d'aujourd'hui, à savoir atteindre l'objectif d'un désarmement nucléaire universel. »

— **Allocution de Gioconda Úbeda Rivera**, Secrétaire générale de l'OPANAL, lors de la seconde Conférence des Etats parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, des Etats signataires et de la Mongolie au siège des Nations Unies, le 30 avril 2010 (crédits photographiques : ONU/Mark Garten).

« Le Traité de Tlatelolco a instauré la première zone exempte d'armes nucléaires du monde dans une région peuplée et servi de modèle à la création de zones comparables dans le Pacifique sud, l'Asie du sud-est, l'Afrique et l'Asie centrale. »

— **Allocution de M. Ban Ki-moon**, Secrétaire général de l'ONU, lors de la Session extraordinaire de l'OPANAL à Mexico, le 4 août 2008 (Crédits photographiques : ONU/ Evan Schneider)

La zone dénucléarisée prévue par le Traité de Tlatelolco est aussi ressortie renforcée de l'adoption du Protocole additionnel II du Traité, dont il ressort qu'il s'agit de la seule zone exempte d'armes nucléaires sur les cinq zones de ce type existant dans des régions peuplées à avoir obtenu des garanties de sécurité négatives de la part des cinq pays reconnus par le TNP comme possédant l'arme nucléaire.

De surcroît, en fondant l'OPANAL, institution qui se consacre au respect du Traité, ce dernier a créé un précédent ayant permis la création d'institutions de même nature dans d'autres régions. Le Traité, ses Protocoles additionnels et l'OPANAL doivent être compris comme les différents volets du « système de Tlatelolco », structure dynamique et en constante évolution. La participation de l'OPANAL à toutes sortes d'initiatives destinées à promouvoir le Traité dans le monde, à sensibiliser l'opinion publique à la nécessité du désarmement nucléaire et à intensifier la coopération entre tous les Etats appartenant à la zone exempte d'armes nucléaires témoigne de la contribution apportée par cet organisme.

Plus important encore, le Traité de Tlatelolco, premier traité réussissant à mettre en œuvre une véritable politique juridiquement contraignante en matière de zone dénucléarisée, a constitué un précédent juridique et un exemple de coopération multilatérale servant de modèle à d'autres régions.

A ce jour, 114 Etats membres de l'ONU, à savoir plus de la moitié, ont signé des traités régionaux portant création de zones exemptes d'armes nucléaires s'inspirant à des degrés divers du modèle de Tlatelolco (et 91 les ont ratifiés), ce qui prouve l'importance de cette réalisation. De ce fait, l'hémisphère sud dans son intégralité, et de vastes pans de l'hémisphère nord, sont désormais dénucléarisés sur le plan militaire (voir la carte à droite pour de plus amples informations).

Comme l'a expliqué feu l'Ambassadeur mexicain Alfonso García Robles, lauréat du Prix Nobel de la paix pour le rôle crucial qu'il a joué dans la préparation et la mise en œuvre du Traité de Tlatelolco : « [Ce traité] recèle des enseignements importants pour tous les Etats souhaitant contribuer à l'élargissement des régions du monde dont seraient définitivement proscrits les terribles instruments de destruction massive que sont les armes nucléaires. »

Le Traité de Tlatelolco continuera à constituer un point de repère et une source d'inspiration pour les autres régions envisageant la création de zones exemptes d'armes nucléaires.

Voici un demi-siècle, la crise des missiles cubains, qui a failli précipiter le monde dans la guerre nucléaire, a porté l'Amérique latine à un carrefour. Grâce au Traité de Tlatelolco, instrument audacieux et visionnaire, ainsi qu'aux inlassables efforts consentis par l'OPANAL, cette région est aujourd'hui plus sûre et plus paisible et le monde entier avec elle. L'exemple offert par le Traité en matière de zones exemptes d'armes nucléaires a donné un élan sans précédent à l'élimination des armes nucléaires à l'échelon mondial. En ce sens, l'héritage du Traité de Tlatelolco reste vivant aujourd'hui aux quatre coins du globe.

ZONES EXEMPTES D'ARMES NUCLÉAIRES

Délimitation des zones exemptes d'armes nucléaires,
du statut d'Etat exempt d'armes nucléaires et des régions géographiques exemptes d'armes nucléaires

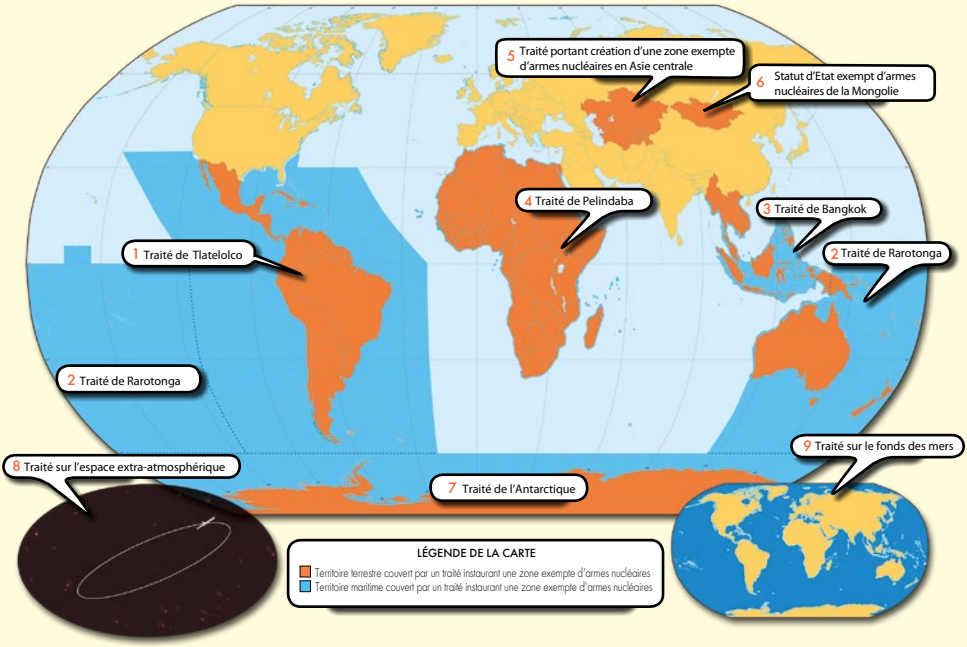

TRAITÉS PORTANT CRÉATION DE ZONES EXEMPTES D'ARMES NUCLÉAIRES

Zones exemptes d'armes nucléaires

1. Traité de 1967 visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes
2. Traité de 1985 sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud
3. Traité de 1995 sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est
4. Traité de 1966 sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique
5. Traité de 2006 instituant une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale

Les traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires interdisent notamment l'acquisition, la possession, la mise en place, les essais et l'emploi d'armes nucléaires sur le territoire de la zone concernée.

Statut d'État exempt d'armes nucléaires

6. En 1992, la Mongolie a déclaré son statut d'État exempt d'armes nucléaires, statut internationalement reconnu interdisant notamment l'acquisition, la possession, la mise en place, les essais et l'emploi d'armes nucléaires sur le territoire de cet État.

Régions géographiques exemptes d'armes nucléaires

7. Le Traité de l'Antarctique de 1959 interdit notamment toutes mesures de caractère militaire sur le continent antarctique, y compris les essais d'armes nucléaires.
8. Le Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et les autres corps célestes, interdit notamment aux Etats de mettre sur orbite autour de la Terre des armes nucléaires, d'installer ou de réaliser des essais de telles armes sur la Lune et les autres corps célestes, ainsi que de placer ces armes, de toute autre manière, dans l'espace extra-atmosphérique.
9. Le Traité de 1971 interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans, ainsi que dans leur sous-sol, interdit notamment de placer des armes nucléaires sur les fonds des mers et dans leur sous-sol.

En 2010, les neuf zones exemptes d'armes nucléaires énumérées ci-dessus étaient en vigueur. Les traités relatifs à ces différentes zones n'en sont pas tous au même stade du point de vue de la signature, de la ratification et de l'entrée en vigueur, ce qui vaut également pour la signature, la ratification et l'entrée en vigueur de leurs protocoles additionnels, qui prévoient des garanties de sécurité de la part des Etats nucléarisés.

La délimitation des zones exemptes d'armes nucléaires présentée sur cette carte est donnée à titre purement indicatif.

UNODA
United Nations Office for Disarmament Affairs

Sur Internet — www.un.org/disarmament/WMD/Nuclear/NWFZ

MÉDAILLE D'ARGENT

Programme national de l'Argentine pour la remise volontaire des armes à feu (loi 26.216), 2006

L'ARGENTINE ENDIGUE LA VIOLENCE ARMÉE POUR ÉDIFIER UNE CULTURE DE LA PAIX

Le Réseau argentin pour le désarmement (RAD, *Red Argentina para el Desarme*), qui rassemble la myriade d'organisations de la société civile œuvrant contre la violence armée, a vu le jour en 2004 dans le sillage du drame au cours duquel un jeune de 15 ans a ouvert le feu dans un établissement scolaire de Buenos Aires, tuant trois de ses camarades de classe et en blessant cinq autres.

Le tollé généralisé suscité par une seconde tragédie qui a vu une personne souffrant de troubles mentaux, mais néanmoins détentrice d'un permis de port d'arme à feu, se servir de son arme en plein centre de Buenos Aires a incité le RAD à présenter à M. Néstor Kirchner, Président de l'époque, une proposition visant à diminuer le nombre d'armes à feu en circulation. Sur le principe, cette loi, qui choisit de qualifier la violence de problème de santé publique d'envergure croissante, reconnaît le lien fondamental existant entre désarmement, santé et économie.

La principale caractéristique de cette politique a été d'organiser une remise volontaire et anonyme des armes à feu dans des points de collecte mobiles placés dans les différentes communes argentines, communément baptisée « rachat » étant donné la récompense financière proposée en échange. A ce jour, plus de 147 000 armes, ainsi que des millions de munitions, ont été détruites au moyen de techniques respectueuses de l'environnement. Tous les bénéfices de cette campagne sont en outre reversés à un hôpital pour enfants.

L'une des innovations particulières de ce rachat a été la collaboration avec la Banque centrale argentine, qui a créé un chèque spécial pour le versement de la récompense financière. Outre l'anonymat garanti par ce mode de paiement, il a contribué à

susciter la confiance à l'égard des responsables de la collecte. D'autres mesures ont été prises pour instaurer une culture de la transparence, notamment l'élaboration de rapports publics réguliers ainsi que la destruction immédiate des armes à feu remises devant même les personnes les ayant rapportées.

De surcroît, le montant versé en échange d'une arme à feu a été révisé depuis l'instauration du programme pour tenir compte du renchérissement du coût de la vie et préserver l'aspect incitatif. Les détenteurs d'un permis de port d'arme à feu rendant leurs armes peuvent également bénéficier d'une annulation de leur dette à l'égard du RENAR, le Registre national des armes.

L'un des autres objectifs de cette loi est de réduire les accidents et la violence provoqués par le simple accès aux armes à feu. Une campagne de sensibilisation de l'opinion publique très réussie, associée à la participation active des médias sociaux, a donc mis en lumière les risques qu'entraîne la possession d'une arme à feu au domicile, tout en rendant hommage aux femmes et en insistant sur le lien entre les armes à feu et la violence domestique. Une campagne destinée aux enfants a même invité ces derniers à échanger leurs pistolets en plastique contre des jouets pacifiques dans le but d'illustrer l'importance des générations futures pour la réussite à long terme du programme.

Par ailleurs, cette loi s'inscrit également dans la perspective plus générale de l'instauration d'une paix durable en se donnant comme objectif primordial de favoriser l'instauration d'une culture de non-violence et de résolution pacifique des conflits. Elle a vocation à provoquer un changement collectif d'attitude à l'égard de la possession des armes à feu en général.

Ce cadre-modèle recèle, en tant que tel, un fort potentiel de reproduction à l'échelle régionale et mondiale. La participation des instances dirigeantes à tous les échelons, depuis l'approbation à l'unanimité, par le Congrès, du renouvellement annuel du programme jusqu'à sa mise en œuvre par les autorités municipales s'est révélée cruciale, tout comme la consultation régulière de la société civile et des experts en armes à feu prévue par la loi elle-même.

À gauche : Montagne d'armes attendant d'être détruites (crédits photographiques : RAD)
Ci-dessus à gauche : Affiche en faveur de la campagne de rachat (crédits photographiques : RENAR)
Ci-dessus à droite : Evénement public de collecte d'armes légères puis de leurs destruction. (crédits photographiques : RAD)

MÉDAILLE D'ARGENT

Loi sur la zone dénucléarisée en Nouvelle-Zélande, le désarmement et le contrôle des armes, 1987

LA NOUVELLE-ZÉLANDE (AOTEAROA) TOURNE LE DOS À LA DISSUASION NUCLÉAIRE POUR LAISSER UN HÉRITAGE EXEMPT D'ARMES NUCLÉAIRES

Les conséquences terribles pour la santé et l'environnement des essais nucléaires pratiqués dans le Pacifique Sud, couplées à l'inquiétude croissante suscitée par la perspective d'une guerre nucléaire,ainsi que par l'intention du gouvernement de developper l'énergie nucléaire, ont déclenché dans les années 70 et 80 une flambée d'opposition au nucléaire en Nouvelle-Zélande (Aotearoa).

L'instauration de zones exemptes d'armes nucléaires dans les salles de classe, sur les lieux de travail et dans les villes, petites ou grandes, a compté au nombre des outils utilisés par le mouvement de protestation contre le nucléaire. Au moment des élections générales de 1984, plus de 66 pour cent des Néo-Zélandais vivaient dans de telles zones et le Parti travailliste, sorti victorieux des élections sous la direction de David Lange, a adopté une politique ayant pour objectif avoué de proscrire les armes nucléaires du territoire et des eaux territoriales du pays.

La Nouvelle-Zélande n'a jamais possédé d'armes nucléaires ni mené de programme visant activement à en posséder, mais elle était membre de l'alliance ANZUS offrant à la Nouvelle-Zélande la protection de la force de dissuasion américaine. De surcroît, la Nouvelle-Zélande a autorisé jusqu'en 1984 les bâtiments de guerre portant des armes nucléaires à faire escale dans ses ports. 1985 a marqué un tournant, puisque c'est cette année-là que le gouvernement néo-zélandais a refusé la demande des autorités américaines d'autoriser l'escale du destroyer USS Buchanan au motif qu'il aurait pu être équipé d'armes nucléaires. Cette décision a amené les États-Unis à dénoncer les obligations auxquelles ils avaient souscrit à l'égard de la Nouvelle-Zélande dans le cadre du Traité ANZUS.

La loi de 1987 sur la zone dénucléarisée en Nouvelle-Zélande, le désarmement et le contrôle des armes, qui instaure une zone exempte d'armes nucléaires en favorisant et en développant la participation active de la Nouvelle-Zélande au processus essentiel du désarmement et du contrôle international des armements, est venue cimenter cette politique de rejet du nucléaire

Cette loi va au-delà des obligations souscrites par la Nouvelle-Zélande au titre du Traité de 1985 sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud (Traité de Rarotonga), qui autorise les escales de bâtiments nucléaires, en interdisant de placer ou transporter des bâtiments à propulsion nucléaire ou équipés d'armes nucléaires (y compris les aéronefs) sur le territoire néo-zélandais. Elle proscrit en outre la fabrication, l'acquisition, la possession ou le contrôle d'armes nucléaires et interdit aux citoyens et aux résidents de la Nouvelle-Zélande de se faire les complices de quiconque commet de tels délits. Elle prévoit aussi une clause d'extraterritorialité étendant sa juridiction à tous les représentants de la Nouvelle-Zélande commettant de tels délits n'importe où dans le monde.

La loi porte en outre création d'une Commission consultative publique sur le désarmement et le contrôle des armements chargée de conseiller le ministère des Affaires étrangères et du Commerce pour toute question de désarmement considérée comme importante. Le Président de cette Commission est le Ministre chargé du désarmement et du contrôle des armements, portefeuille existant uniquement en Nouvelle-Zélande.

De surcroît, cette loi charge la Nouvelle-Zélande de mettre en avant, de souligner et de promouvoir, tant à l'échelle nationale qu'internationale, des mécanismes visant à l'instauration de la paix, à l'application du principe de la non-violence et à la résolution pacifique des conflits. Cette politique a par exemple permis aux militants néo-zélandais de mener campagne pour que la Cour internationale de Justice soit saisie de la question de la licéité des armes nucléaires et a incité le gouvernement (et les dirigeants conservateurs) de ce pays à en faire la seule nation occidentale à soutenir la résolution des Nations Unies proposant de soumettre cette question à la Cour.

La législation adoptée par la Nouvelle-Zélande pour lutter contre le nucléaire reste l'une des lois imposant l'interdiction la plus stricte de l'armement nucléaire. Bien qu'elle n'ait matériellement démantelé aucune ogive nucléaire, elle a protégé la Nouvelle-Zélande du bras de fer nucléaire ayant opposé l'Est à l'Ouest pendant la guerre froide, rejeté la doctrine de la dissuasion nucléaire et largement contribué, sur le plan normatif, à la formulation du principe de l'interdiction du nucléaire. D'autres pays, notamment les Philippines, l'Autriche et la Mongolie, se sont inspirés de cet exemple pour adopter une législation nationale interdisant les armes nucléaires.

Ci-dessus : Série de timbres « A to Z of New Zealand » (La Nouvelle-Zélande de A à Z), émise en 2008 par les postes néo-zélandaises en hommage à la politique de rejet du nucléaire de ce pays (crédits photographiques : Postes néo-zélandaises)

À gauche : Badges commémorant et célébrant la politique de rejet du nucléaire de la Nouvelle-Zélande (crédits photographiques : Emily Davidow)

Ci-dessous : Protestation contre les armes nucléaires en Nouvelle-Zélande (crédits photographiques : Greenpeace)

MENTION SPÉCIALE

AMENDEMENT DE LA LOI BELGE SUR LES ARMES ET LES MUNITIONS, 1995 ; LOI RÉGLANT LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET INDIVIDUELLES AVEC DES ARMES, 2006

La Belgique prend position en faveur de la protection des civils contre des armes terrifiantes

Séance de sensibilisation aux risques présentés par les mines antipersonnel et les bombes à sous-munitions organisée par Handicap International dans une école primaire de Misrata, en Libye, octobre 2012 (crédits photographiques : Handicap International/Till Mayer)

L'opinion publique belge a pris progressivement conscience des effets généralisés et dévastateurs des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions grâce aux nombreuses campagnes de sensibilisation efficacement menées par des collectifs rassemblant des représentants de la société civile, de l'administration publique, du parlement et du gouvernement. Ces efforts ont débouché sur l'adoption d'une loi nationale interdisant catégoriquement ces armes aveugles et meurtrières tuant et mutilant des civils, souvent longtemps après la fin d'un conflit, et faisant un tiers de leurs victimes parmi les enfants.

La loi de 1995 portant interdiction des mines antipersonnel et la loi de 2006 portant interdiction des armes à sous-munitions prévoient l'interdiction complète de l'emploi, de la production, de l'acquisition, de la vente et du transfert de ces armes, y compris les composants, les pièces de rechange et la technologie, et exigent la destruction des arsenaux.

A ces deux occasions, la Belgique a fait œuvre pionnière en devenant le premier pays à interdire totalement dans sa législation les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions. Bien qu'il s'agisse de deux textes distincts, que plus d'une décennie sépare, le même impératif humanitaire a présidé aux efforts déployés à l'échelon législatif pour interdire ces armes terrifiantes.

En 2007, la Belgique a aussi été le premier pays à étendre une loi déjà existante sur le retrait des investissements consentis dans le secteur des mines antipersonnel en interdisant les investissements directs ou indirects dans des sociétés produisant des armes à sous-munitions.

L'expérience belge a prouvé l'efficacité des campagnes menées en étroite coopération par différents partenaires pour faire évoluer l'attitude générale de la société. Plus important encore peut-être, les initiatives législatives sans précédent de la Belgique ont inspiré, intensifié et modelé les mécanismes internationaux ayant donné naissance aux traités internationaux interdisant ces armes (la Convention de 1997 pour l'interdiction des mines antipersonnel et la Convention de 2008 sur les armes à sous-munitions).

D'autres pays ont depuis lors suivi l'exemple belge et adopté des lois interdisant les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions, y compris des lois prévoyant un désinvestissement. Cette législation nationale est susceptible de servir de modèle à d'autres initiatives législatives visant à interdire d'autres armes provoquant de terribles dégâts humains, parmi lesquelles les armes nucléaires.

A gauche : Exposition de photos intitulée « Fatal footprint » (un pas de trop), qui présente des photos de personnes blessées par des mines antipersonnel ou des bombes à sous-munitions (crédits photographiques : Handicap International/Gaël Turine)

A droite : Déminage (crédits photographiques : Handicap International/Jean-Jacques Bernard)

MENTION SPÉCIALE

ARTICLE 12 DE LA CONSTITUTION DU COSTA RICA, 1949

Le Costa Rica abolit son armée nationale pour investir dans des programmes sociaux

Au terme de la guerre civile de cinq semaines déclenchée en 1948 par la contestation des résultats de l'élection présidentielle, José Figueres, dirigeant de l'Armée de libération nationale a déclaré :

« L'armée nationale du Costa Rica remet aujourd'hui les clés de ses bases militaires aux écoles... Le gouvernement déclare officiellement l'Armée nationale abolie. »

Cette décision a fait du Costa Rica le premier pays, sur quatorze à ce jour, à consacrer officiellement la démilitarisation dans sa Constitution. Cette politique réoriente les dépenses militaires en les réinjectant dans des programmes et des investissements sociaux en rapport avec l'éducation, la santé et l'environnement.

Les Costaricains qui jouissent, quel que soit leur statut, d'un accès universel à la santé, considèrent depuis longtemps l'éducation comme un élément clé du développement. L'accent mis sur le développement durable passe par la promotion de l'éco-tourisme, des énergies renouvelables et de la biodiversité. Le Costa Rica jouit de ce fait aujourd'hui de l'un des niveaux de vie les plus élevés de la région.

L'objectif de cette politique était d'assurer une transition permettant l'instauration d'une démocratie sociale stable et pacifique, ainsi que de promouvoir la résolution des conflits par des biais autres que militaires. La paix est désormais considérée comme une valeur fondamentale de la Constitution. Toute décision ou initiative susceptible de déclencher ou de nourrir un conflit est rejetée en application du principe de précaution et il a été fait appel à des modes de résolution des conflits alternatifs pour régler des conflits frontaliers. De fait, le Panama, Etat limitrophe du Costa Rica, a suivi l'exemple de ce dernier et aboli son armée de métier en 1990.

Le désarmement est considéré comme faisant partie intégrante de l'histoire du Costa Rica et la promotion de la paix comme un élément fondamental de la politique étrangère menée par ce pays. La création de l'Université internationale pour la paix, à San José, a une fois de plus illustré l'engagement du Costa Rica en faveur de la paix et de la non-violence.

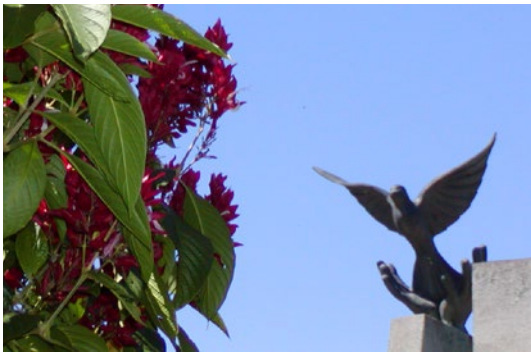

Détails du monument rendant hommage au désarmement et à la paix à l'Université pour la paix du Costa Rica (crédits photographiques : Université pour la paix)

MENTION SPÉCIALE

LOI SUR LE STATUT D'ÉTAT DÉNUCLÉARISÉ DE LA MONGOLIE, 2000

La Mongolie opte pour une sécurité exempte d'armes nucléaires

Les représentants permanents auprès des Nations Unies des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et le représentant de la Mongolie signent le 17 septembre 2012 une déclaration conjointe réaffirmant le statut d'Etat exempt d'armes nucléaires de la Mongolie.
(crédits photographiques : Blue Banner)

Rares sont les pays du monde qui partagent la situation géopolitique tout à fait unique de la Mongolie, pays situé en bordure de la Russie et de la Chine, ses seuls voisins, qui sont aussi deux des neuf puissances nucléaires du monde. La crainte de se trouver l'otage d'un conflit nucléaire opposant la Chine et l'Union soviétique, dont les relations avaient pris un tour de plus en plus conflictuel et tendu dans les années 60 et 70, ainsi que l'inquiétude suscitée par les essais nucléaires pratiqués à proximité, ont incité la Mongolie à poursuivre une politique de dénucléarisation.

En 1992, l'année même où les derniers soldats russes quittaient le territoire mongol, le Président Punsalmaagiin Ochirbat annonçait à la 47e session de l'Assemblée générale de l'ONU que le territoire de la Mongolie allait devenir une zone exempte d'armes nucléaires et que son pays entreprendrait les démarches requises pour faire internationalement reconnaître son statut.

Au terme de démarches diplomatiques constructives ayant permis à la Mongolie d'obtenir des cinq Etats officiellement reconnus comme possédant l'arme nucléaire qu'ils reconnaissent son statut et lui offrent des garanties de sécurité, ainsi que d'initiatives prise à l'échelon multilatéral dans le cadre des Nations Unies, la Mongolie a donné force de loi à cette politique en 2000, date à laquelle le Grand Khoural d'Etat (Parlement national) a adopté la Loi sur le statut d'Etat dénucléarisé de la Mongolie, entrée en vigueur le jour même.

L'initiative mongole a cela d'innovant que ce pays ne s'insère pas dans un groupe régional de nations, mais se présente comme un pays prenant seul une décision unilatérale. La Mongolie souhaite préserver sa sécurité en interdisant sur son territoire l'installation, la fabrication, l'essai et la possession d'armes nucléaires, plutôt que de s'en remettre à des alliances ou à la dissuasion pratiquée par d'autres Etats.

Les efforts ultérieurement déployés par la Mongolie pour faire reconnaître internationalement son statut nous montrent aussi comment un pays peut sortir de l'ombre de ses voisins nucléarisés pour se forger une nouvelle identité indépendante de partenaire responsable, sans pour autant négliger les grandes questions de sécurité auxquelles il est confronté. La solution novatrice adoptée par la Mongolie pourrait servir de modèle aux Etats se trouvant dans une situation géopolitique comparable, entraînant des problèmes de sécurité du même ordre.

Fillette à Dalanzadgad, en Mongolie (crédits photographiques : Flickr/James Orlando)

MENTION SPÉCIALE

ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MOZAMBIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE EN MATIÈRE DE COOPÉRATION ET D'ENTRAIDE DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ, 1995

Le Mozambique et l'Afrique du Sud unissent leurs forces pour chercher et détruire les caches d'armes

Fréquemment baptisée « Opération Rachel », cette politique vise principalement à instaurer une coopération policière transfrontière pour la recherche et la destruction de caches d'armes. Signé à l'échelon le plus élevé du gouvernement par les Présidents de l'époque, Nelson Mandela et Joaquim Chissano, cet accord bilatéral de sécurité a réuni autour d'un objectif commun deux forces de police autrefois antagonistes et disposant de capacités d'intervention et de ressources inégales.

Les 7 millions d'armes à feu environ laissées sur le territoire du Mozambique par 16 années de guerre civile mettaient gravement en danger la sécurité régionale. Cette politique a donc permis à l'Afrique du Sud et au Mozambique de réaliser des opérations policières conjointes visant à endiguer la prolifération d'armes, à contribuer à leur destruction et à promouvoir la coopération dans un domaine connexe, à savoir le domaine pénal.

D'après l'Institut pour les études en matière de sécurité de l'Afrique du Sud, le nombre des armes saisies et détruites dans le cadre de l'Opération Rachel dépasse toutes les autres opérations de collecte du monde. Plus de 24 millions de munitions et plus de 32 000 fusils, entre autres armes à feu, projectiles, fusées, grenades et mines, ont notamment été saisis.

Découverte d'une cache d'armes
(crédits photographiques : Willem Els)

Collecte d'armes pendant un exercice de désarmement et de démobilisation (crédits photographiques : FOMICRES)

Le repérage des caches d'armes a fait pour une large part appel à un réseau d'informateurs locaux, ce qui a amené la police à reconnaître le rôle joué par les femmes et les enfants. La majeure partie des hommes adultes étaient partis en ville chercher du travail et ceux qui restaient dans les zones rurales avaient bien besoin de la rémunération et des provisions offertes. L'optique souple et adaptable adoptée a permis la mise en œuvre efficace d'un projet presque intégralement financé à l'échelle régionale.

La sécurité des zones transfrontières s'est nettement améliorée depuis et l'amélioration des conditions de sécurité au Mozambique a permis la réalisation d'investissements considérables et le développement de l'infrastructure. Ce modèle s'est également révélé transposable et l'Afrique du Sud, la Namibie et l'Angola ont noué en 2007 le même type de coopération.

LÉGIFÉRER POUR LA JUSTICE FUTURE

Nos « meilleurs politiques » sont des politiques respectant les principes de l'élaboration de lois pour la justice future et contribuant de façon significative à améliorer le sort des générations futures. *L'International Law Association* a adopté **Sept principes s'appliquant au droit du développement durable**. Ces principes, fruit de dix années de recherche, sont considérés comme « la première ébauche de droit et de politique du développement durable » à l'intention des professionnels chargés de l'élaboration des politiques et de leur évaluation. Ces sept principes sont appliqués au pied de la lettre aux politiques évaluées dans le cadre du prix « Future Policy ». Pour de plus amples informations, veuillez vous référer à la boîte à outils relative aux candidatures (Application Tool Kit) disponible à l'adresse suivante : **www.worldfuturecouncil.org/future_justice_principles.html**.

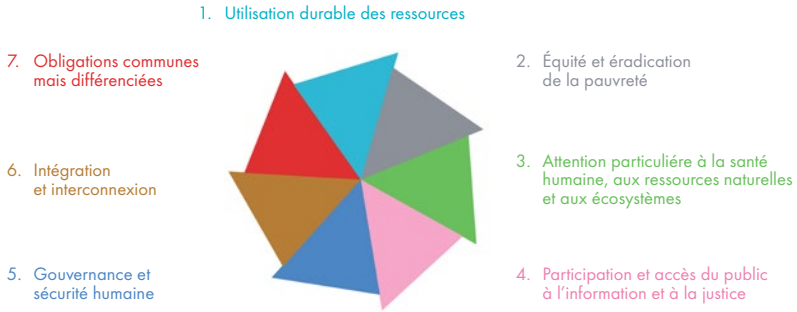

LAURÉATS DES ÉDITIONS PRÉCÉDENTES DU FUTURE POLICY AWARD

2009 : SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

- **Vainqueur :** Programme de sécurité alimentaire de Belo Horizonte, 1993 (Brésil)
- **Félicitations spéciales :** agriculture urbaine (Cuba)
- **Félicitations spéciales :** loi de la région toscane sur la protection et la promotion du patrimoine constitué par les races et les variétés de plantes locales présentant de l'intérêt pour l'agriculture, l'élevage et la sylviculture, 2004 (Italie)

2011 : FORÊTS

- **Médaille d'or :** politique forestière nationale du Rwanda, 2004
- **Médaille d'argent :** loi Lacey de 1900, amendée en 2008 (Etats-Unis)
- **Médaille d'argent :** politique sylvicole communautaire de 1995 (Gambie)

2010 : BIODIVERSITÉ

- **Médaille d'or :** loi sur la biodiversité de 1998 (Costa Rica)
- **Médaille d'argent :** loi de 1975 sur le parc marin de la Grande barrière de corail et loi de 1999 sur la protection de l'environnement et de la biodiversité (Australie)

2012 : OCÉANS ET CÔTES

- **Médaille d'or :** loi de 2003 sur le réseau des zones protégées et loi de 2009 sur un refuge marin pour requins (Palaos)
- **Médaille d'argent :** loi de 2010 sur le parc naturel du récif de Tubbataha (Philippines)
- **Médaille d'argent :** loi de 2000 sur les ressources marines (Namibie)

JURY DU FUTURE POLICY AWARD 2013

- **M. Sergio de Queiroz Duarte** (Brésil), ancien Haut Représentant des Nations Unies pour les affaires de désarmement
- **M. Tadatoshi Akiba** (Japon), Président de la « Middle Powers Initiative » (MPI), ancien Maire d'Hiroshima et ancien Président de Maires pour la Paix
- **Mme Anda Cristina Filip** (Roumanie), Directrice de la Division des Parlements membres et des Relations extérieures à l'Union interparlementaire (UIP)
- **M. David Krieger** (Etats-Unis), Président de la « Nuclear Age Peace Foundation », World Future Councillor et Co-Président de la World Future Council Disarmament Commission
- **M. Jakob von Uexkull** (Suède et Allemagne), Fondateur du World Future Council et du Right Livelihood Award
- **M. Nabil Fahmy** (Egypte), Doyen et fondateur de la Faculté des Affaires publiques de l'Université américaine du Caire, Président du « Projet Moyen-Orient » du Centre James Martin d'études sur la non-prolifération et Ambassadeur en mission spéciale du Ministère égyptien des Affaires étrangères
- **M. Alexander Likhotal** (Fédération de Russie), Président de Green Cross International et World Future Councillor
- **Mme Marie-Claire Cordonier Segger** (Royaume-Uni et Italie), Directrice du Centre de droit international du développement durable, chef du programme Croissance économique et commerce à l'Organisation internationale de droit du développement (OIDD) et World Future Councillor

Le jury a délibéré et choisi les politiques lauréates le 2 juillet 2013, après quoi son mandat a expiré.

Principales références et liste des ouvrages recommandés

- **Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires**, Guide à l'usage des parlementaires n° 19 (2012), publié par l'Union interparlementaire et l'organisation Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires, 2012
- **National Legislative Measures to Further Nuclear Abolition**, publié par le World Future Council, 2012
- Serrano, M. : **Common Security in Latin America: The 1967 Treaty of Tlatelolco**, publié par l'Institute of Latin American Studies, 1992
- Fleitas, Diego M. : **Los Planes de Recolección de Armas en Latino América**, publié par la Banque interaméricaine de développement, 2010
- Ware, A. : **New Zealand Nuclear Free Zone, Disarmament, and Arms Control Act**, Berkshire Encyclopedia of Sustainability, Vol. 3 : The Law and Politics of Sustainability, 2010-2011
- Dewes, K. : **Challenges to New Zealand's Nuclear Free Policy**, Pacific Ecologist, n° 5, Automne/Hiver 2003
- **Cluster Munition Monitor Report and Landmine Monitor Report**, publié chaque année par le Landmine and Cluster Munition Monitor
- Eddy, M., Dreiling, M. : **A Bold Peace: Costa Rica's Path of Demilitarization**, documentaire sorti chez Soul Force Media, 2013
- **Nuclear-weapon-free zones, Disarmament Forum: Two**, 2011, publié par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, 2011
- Hennop, E. : **Operations Rachel: 1995 – 2001**, Occasional Paper N° 53, Arms Management Programme, Institute for Security Studies, 2001
- Parker, S., Green, K. : **A Decade of Implementing the United Nations Programme of Action on Small Arms and Light Weapons: Analysis of National Reports**, publié par Small Arms Survey et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, 2012
- **Annuaire des Nations Unies sur le désarmement**, publié chaque année par le Bureau des affaires du désarmement des Nations Unies
- **Disarmament: A Basic Guide**, publié par le Bureau des affaires du désarmement des Nations Unies et l'ONG Committee on Disarmament, Peace and Security, première édition (2001), deuxième édition (2011), troisième édition (2012)

(crédits photographiques : istock)

LA VOIX DES GENERATIONS FUTURES

LES MEILLEURES POLITIQUES POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Le World Future Council œuvre en faveur d'une réflexion et d'une action responsables et durables servant l'intérêt des générations futures. Nous avons créé ce Conseil car, malgré nos horizons différents, nous partageons les mêmes valeurs : responsabilité, compassion, respect, confiance et soin de notre environnement. Originaires de tous les continents, nous sommes issus aussi bien des milieux politiques que de la société civile, du monde des affaires, de la science et de la culture. Nous portons à la connaissance des responsables politiques du monde entier des solutions de nature à résoudre les difficultés de notre époque. Nous contribuons à développer et promouvoir ces solutions dans les domaines suivants :

- climat, énergie et villes régénératrices
- écosystèmes durables
- justice future
- économies durables et financement de l'avenir
- paix et désarmement

AIDEZ-NOUS À CRÉER UN MONDE MEILLEUR !

En tant qu'organisation caritative, nous dépendons de votre soutien pour construire un monde « à l'épreuve du temps » ! Vous pouvez destiner vos dons à une campagne particulière ou soutenir le travail du World Future Council dans son ensemble pour nous aider à poursuivre nos activités.

World Future Council Foundation
GLS Bank Bochum
Allemagne

N° de compte : 200 900 4000
Code banque : 430 609 67
IBAN : DE0 4306 0967 20009 0040 00
BIC/SWIFT : GENODEM1GLS

Dons en ligne :
www.worldfuturecouncil.org

World Future Council
Hambourg (siège)
Mexikoring 29, 22297 Hambourg, Allemagne
Téléphone : +49 (0) 40 3070914-0
Fax : +49 (0) 40 3070914-14
info@worldfuturecouncil.org

Bâle : info@baselpeaceoffice.org
Genève : geneva@worldfuturecouncil.org
Londres : info.uk@worldfuturecouncil.org
Johannesburg : africa@worldfuturecouncil.org

Retrouvez-nous en ligne sur :
www.worldfuturecouncil.org, où vous pourrez également vous abonner au bulletin du WFC, publié sur une base bimensuelle.

www.futurepolicy.org
(outils d'aide à l'élaboration de politiques)

Nous sommes également sur :

Twitter: **@good_policies**

Facebook: **/wfc.goodpolicies**

Auteurs :
Rob van Riet et Fiona Bywaters,
avec le concours de Lea Strack

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les experts qui ont mis leur savoir et leur temps à notre disposition pendant le processus d'évaluation.

Publié : Octobre 2013
Mise en page : Hot Ice Design Studio, Rép. tchèque
Imprimé en France par ICA

Clause de non-responsabilité :
Le contenu et les avis exprimés dans la présente publication ne reflètent pas nécessairement l'avis des organisations qui sont nos partenaires, ni la politique qu'elles conduisent.

Ci-dessus : Des grues en origami comme symbole de la paix (crédits photographiques : World Future Council)

Quatrième de couverture :
Destruction de jouets lors d'une campagne visant à promouvoir une culture de la paix et de la non-violence dans le cadre du Programme national de l'Argentine pour la remise volontaire des armes à feu (Médaille d'argent) (crédits photographiques : RAD)

FUTURE POLICY AWARD 2013